ESSAI

SUR

L'HISTOIRE DU DUCHÉ DE NEMOURS

DE 1404 A 1666

PAR

ANDRÉ DE MARICOURT

INTRODUCTION. — SOURCES. — BIBLIOGRAPHIE

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE DU DUCHÉ DE NEMOURS

CHAPITRE PREMIER

ÉRECTION DU DUCHÉ DE NEMOURS EN FAVEUR DE CHARLES III, ROI DE NAVARRE (9 JUIN 1404)

Charles III, roi de Navarre, expose dès 1397 ses prétentions sur les terres françaises qui ont été confisquées à son père Charles II le Mauvais. Charles VI y fait droit en érigeant en sa faveur, le 9 juin 1408, le duché de Nemours. La plupart des terres composant le duché sont de l'ancien domaine des comtes de Champagne. C'est la raison pour laquelle elles sont données de préférence au descendant de ces comtes, en forme d'apanage. En 1408, Charles VI y ajoute de nouvelles châtellenies.

CHAPITRE II

LE DUCHÉ DE NEMOURS ENTRE LES MAINS DE CHARLES III, ROI DE NAVARRE. — LES PREMIERS MORCELLEMENTS DU DUCHÉ

En 1410, Charles III donne à son frère, Pierre, comte de Mortain, plusieurs terres du duché. Il vend les terres de Nogent-l'Artaud et de Courtenay qui en font également partie. En 1414, à la suite de la défaite du duc de Bourgogne, dont Charles III s'était montré partisan, le duché lui est enlevé par l'autorité royale et remis entre les mains du comte de Richemont.

Réintégré bientôt dans ses possessions, le roi de Navarre abandonne, en 1424, le duché à sa fille Blanche et meurt en 1425.

CHAPITRE III

LE DUCHÉ DE NEMOURS DE 1425 A 1461

A cette date, le roi d'Angleterre saisit le duché, puis le restitue en 1427 à Blanche, et à son mari Jean d'Aragon, roi de Navarre. Charles VII, après l'expulsion des Anglais, leur en laisse la jouissance en 1438; puis, en 1442, il déclare que, Charles III étant mort sans enfants mâles, le duché a fait retour à la couronne. Difficultés entre les héritiers de Charles III qui a grevé le duché d'une rente à servir à sa deuxième fille Béatrix, comtesse de la Marche. La rente n'a pas été payée par Blanche et Jean d'Aragon, lorsqu'ils étaient en possession du duché. Procédures entre Éléonore, comtesse d'Armagnac, fille de Béatrix, et Blanche de Navarre, qui se continuent même après la réunion de 1442.

CHAPITRE IV

LE DUCHÉ DE NEMOURS ENTRE LES MAINS DE JACQUES D'ARMAGNAC

Louis XI y met fin, en donnant, en 1461, le duché de Nemours à Jacques d'Armagnac, fils d'Éléonore, pour le dédommager des sommes dues à ses parents. Jacques épouse Louise d'Anjou, cousine germaine du roi. En 1463, la terre de Bray-sur-Seine est démembrée du duché. Au cours du procès de Jacques d'Armagnac, condamné à mort en 1477, le duché lui est enlevé.

CHAPITRE V

LE DUCHÉ DE NEMOURS MORCELÉ APRÈS LA MORT DE JACQUES D'ARMAGNAC, PUIS RESTITUÉ PAR CHARLES VIII A SES ENFANTS.

Le duché de Nemours est divisé en plusieurs parties données à des favoris du roi. La châtellenie de Nemours tombe aux mains de l'amiral de Graville. En 1484, Charles VIII restitue le duché aux enfants de Jacques d'Armagnac. Le parlement refuse d'enregistrer les lettres de don. Charles VIII les renouvelle en 1491. L'ainé des fils de Jacques, Jean, duc de Nemours, qui, jusqu'à sa majorité, avait possédé le duché en indivision avec son frère et ses sœurs, meurt en 1500, sans postérité; son frère Louis lui succède et meurt à son tour sans enfants, en 1503. Le maréchal de Gyé, qui a épousé l'aînée de leurs sœurs, s'intitule duc de Nemours et jouit du duché jusqu'en 1505, époque à laquelle il tombe en disgrâce.

CHAPITRE VI

LA MAISON DE FOIX A NEMOURS

En cette année, Louis XII réunit le duché à la couronne, faute d'hoirs mâles. Gaston de Foix, son neveu, descendant de Blanche de Navarre, fait revivre les prétentions de ses ancêtres, et se porte habile à succèder à la maison d'Armagnac. — Procédures. — Louis XII lui abandonne le duché en 1507, en vertu d'une transaction. En retour, Gaston de Foix lui abandonne la vicomté de Narbonne. Oppositions faites au don du roi. Gaston meurt en 1512, sans avoir été marié.

CHAPITRE VII

RÉUNION DU DUCHÉ A LA COURONNE A LA MORT DE GASTON DE FOIX

Le duché est alors réuni à la couronne. Catherine et Jean d'Albret se portent héritiers de Gaston ainsi que sa sœur, Germaine de Foix, femme de Ferdinand le Catholique. En 1512, par suite d'une alliance conclue à Blois, Louis XII abandonne le duché à Jean d'Albret, roi de Navarre. Mais en 1513, par suite d'un changement de la politique française, le duché est de nouveau réuni à la couronne et demeure aux mains du roi, sauf plusieurs terres qui sont abandonnées à Germaine de Foix.

CHAPITRE VIII

LE DUCHÉ DE NEMOURS DONNÉ A JULIEN DE MÉDICIS (1515), PUIS A LA REINE-MÊRE, LOUISE DE SAVOIE (1524), QUI L'ABANDONNE A SON FRÈRE PHILIPPE, COMTE DE GÈNEVOIS (1527).

En 1515, à la suite du traité conclu à Bologne avec Léon X, François I^{er} abandonne le duché de Nemours à Julien de Médicis, frère du pape. En 1516, à la suite de la mort de Julien, il confirme ce don en faveur de sa veuve Philiberte de Savoie, qui meurt en 1524.

François I^{er} transporte alors le duché à sa mère, Louise de Savoie, sœur de la défunte. En 1528, à la requête de celle-ci, il en fait don à Philippe de Savoie, comte de Gènevois, à titre de domaine engagé. Philippe meurt en 1533.

CHAPITRE IX

LE DUCHÉ DE NEMOURS AUX MAINS DE JACQUES DE SAVOIE ET D'ANNE D'ESTE, SA FEMME

Le roi maintient Jacques de Savoie, fils du précédent, en possession du duché. Le parlement veut s'y opposer.

En 1570, Anne d'Este, sa femme, et la mère de celle-ci, Renée, duchesse de Ferrare, fille de Louis XII, exposant leurs prétentions sur un grand nombre de terres françaises, Charles IX transige avec elles et leur transporte le duché de Nemours. Enlevé à Jacques, il est mis aux mains de sa femme, mais à titre de terre patrimoniale, et non plus engagée. Le parlement refuse d'enregistrer la transaction. Jacques meurt en 1585.

CHAPITRE X

LES DESCENDANTS DE JACQUES DE SAVOIE EN POSSESSION DU DUCHÉ DE NEMOURS, DE 1585 A 1666

La possession du duché est cependant continuée au fils de Jacques, Charles-Emmanuel de Savoie, mort en 1595. Son frère Henri lui succède, mais, en 1623, il renonce aux clauses de la transaction de 1570, et déclare tenir le duché à titre de simple engagement, comme son aïeul Philippe de Savoie, Il aliène les seigneuries de

Pont et de Nogent-sur-Seine et meurt en 1641. Charles-Amédée, son frère, lui succède et meurt en 1651. Par faveur royale, ses filles, Marie-Jean-Baptiste et Marie-Françoise, conservent le duché (qui devait revenir à la couronne, à l'extinction des mâles, en échange d'un payement de 600,000 livres). L'ainée épouse le duc de Savoie, et renonce à ses droits sur le duché en faveur de sa sœur, qui, épousant, en 1666, Alphonse VI, roi de Portugal, abandonne le duché de Nemours au roi Louis XIV, en échange de la somme de 600,000 livres. Réunion du duché à la couronne.

SECONDE PARTIE

ADMINISTRATION DU DUCHÉ DE NEMOURS

CHAPITRE PREMIER

LES GOUVERNEURS DU DUCHÉ DE NEMOURS. LE BAILLIAGE ET LES JURIDICTIONS DU DUCHÉ

Les droits accordés en 1404 à Charles III sur le duché de Nemours sont considérables. Les ducs de Nemours, toujours absents de leur domaine, se font représenter par des gouverneurs. Dès le XVI[®] siècle, leurs principaux agents administratifs sont le fermier général du duché et le bailli. Historique du bailliage de Nemours. Autres juridictions du duché: Prévôté, élection, eaux et forèts, grenier à sel, maréchaussée.

CHAPITRE II

Liste des prévôtés, mairies et justices du duché de Nemours et de leurs principaux offices pour la fin du XVI^e et le cours du XVII^e siècle.

CHAPITRE III

CONFLIT DE JURIDICTION ENTRE NEMOURS ET CHATEAU-LANDON

Au XVIº siècle, la châtellenie de Château-Landon, membre du duché de Nemours, ne possédait qu'une prévôté et prétendait au titre de bailliage. Les officiers du bailliage de Nemours s'opposent à leurs prétentions et soutiennent que le bailliage de Nemours est le seul du duché. Cette question divise les habitants des deux villes pendant près d'un siècle. En 1659, une lettre patente enregistrée par le parlement en 1661 règle définitivement la question en faveur du bailliage de Nemours.

CHAPITRE IV

COMPTABILITÉ. LES REVENUS DU DUCHÉ DE NEMOURS. LEUR MODE DE PERCEPTION

Revenus du duché de 1404 à 1666. Leurs principales sources. Charges. Impôts royaux. Les agents fiscaux des ducs. Receveurs et fermiers généraux du duché. Mode d'affermage des terres et des biens composant le domaine de Nemours. Baux du duché de 1557 à 1635.

APPENDICE

Liste des principaux officiers du bailliage de Nemours de 1404 à 1666.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Planches. Carte géographique du duché de Nemours. Tableau généalogique des ducs de Nemours.

